

Assemblée communale

du

Mardi 1^{er} juin 2021

Bulletin d'informations communales

Numéro 66

Assemblée communale

du

Mardi 1^{er} juin 2021

Bulletin d'informations communales

Numéro 66



Commune de Gletterens

Assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Gletterens sont convoqués en Assemblée communale

**le mardi 1^{er} juin 2021 à 20h00
à la salle polyvalente du Devin**

Tractanda

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2020**
Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 66 mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.
- 2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2020**
 - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2020
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Présentation des comptes d'investissements 2020
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2020
- 3. Approbation du règlement sur les finances communales pour la période 2021-2026**
- 4. Approbation du règlement d'exécution sur les finances communales pour la période 2021-2026**
- 5. Élection des membres de la commission financière**
- 6. Élection des membres de la commission de naturalisation**
- 7. Élection des membres de la commission d'urbanisme et d'aménagement**
- 8. Présentation des membres de la Commission du développement durable et énergie**
- 9. Mode de convocation des Assemblées communales pour la période 2021-2026**
- 10. Divers**

Vous pouvez obtenir le bulletin d'informations communales et les comptes 2020 sur le site www.gletterens.ch, à l'administration communale et à votre domicile en contactant l'administration communale qui vous l'enverra.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2020



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 15.12.2020

- Présidence : M. Nicolas Savoy, Syndic
- Présents : 36 personnes
Dont ont le droit de vote : 33 personnes (majorité à 17)
- Excusés : M. et Mme Marilène et Xavier Leibzig, M. Cédric Progin, Mme Sylvia Decrauzat, M. et Mme Julien Simons et Fager Zaghab Jaber
- Scrutateurs : MM. Heinz Beutler et François Borgognon
- Mode de convocation : - insertion dans la feuille officielle n° 49 du 04.12.2020
- affichage au pilier public
- convocation par tout-ménage
- sur le site Internet www.gletterens.ch
- Prise du procès-verbal : Christelle Bornand, secrétaire communale

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 septembre 2020**
 - Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 65, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.
2. **Budgets communaux 2021**
 - 2.1 **Budget de fonctionnement 2021**
 - 2.1.1 Présentation du budget de fonctionnement
 - 2.1.2 Rapport de la commission financière
 - 2.2 **Budget d'investissement 2021**
 - 2.2.1 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 80'000.- pour le changement du système informatique de l'administration communale
 - 2.2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 **Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissement 2021**
3. **Approbation d'un nouveau règlement communal sur les déchets**
4. **Divers**

A 20h05, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a trois invités dans l'Assemblée et remercie la venue de Monsieur Fritz Schenk, Président du comité du caravanning.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 septembre 2020

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 65, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

Remarques :

Une citoyenne demande plusieurs modifications à apporter dans le procès-verbal, et que cela soit noté dans le procès-verbal de l'assemblée précédente, soit :

- Page 2, point 2.1 - Questions : « Est-ce que c'est la Commune de Delley-Portalban qui décide des frais facturés à la Commune de Gletterens (concernant le compte d'entretien des parcs et des zones de loisirs) ? »
Demande de rectification de la réponse du syndic: « Oui, c'est Delley-Portalban qui décide »
- Page 6, point 6. Questions, 4^{ème} intervention
Un citoyen demande ce qui va être proposé et s'il est vraiment nécessaire de faire une étude.
Demande de rectification de la réponse de M. Leuenberger « répond qu'une étude est obligatoire pour tout projet routier. »
- Page 10, point sur la votation du 27 septembre 2020 pour l'introduction d'un Conseil général.
Un citoyen répond qu'il y a la possibilité du référendum qui doit également être prise en compte.
Demande de rajout : « Ce qui veut dire que, pour prendre l'exemple de ce soir, il y a plus de 700 personnes qui n'auraient pas eu leur mot à dire. »
- Page 11, 1^{er} point des divers
Un autre citoyen ne comprend pas l'attitude de ce Monsieur
Demande de rajout : « Une citoyenne demande pourquoi cet échange de terrain n'est pas soumis à l'approbation de l'assemblée car le montant des terrains échangés excède certainement la délégation de compétence du Conseil communal.
Monsieur le Syndic répond que tous les services consultés ont validé la manière de faire du Conseil communal. »

Un citoyen dit que son intervention avec son père n'a pas été noté dans le procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 septembre 2020 est approuvé avec 30 voix pour, 2 contre et 0 abstentions.

Un citoyen intervient pour demander l'enregistrement de l'assemblée. Il dit que depuis que les assemblées ne sont plus enregistrées, il y a toujours des problèmes. Le Syndic répond que cette assemblée a déjà commencé donc elle ne peut plus être enregistrée. Il dit qu'il y avait également des problèmes lorsque les assemblées étaient enregistrées.

Les citoyens voteront lors de la prochaine assemblée s'ils souhaitent que l'assemblée soit enregistrée.

Le même citoyen demande d'enregistrer l'assemblée à titre privé et cela est accepté.

2. Budgets communaux 2021

2.1.1 Présentation du budget de fonctionnement 2021

M. le Syndic donne la parole à M. Sébastien Guinnard, Conseiller communal responsable des finances qui présente les principales différences du budget.

Il explique les différents points mentionnés dans le bulletin d'informations communales n° 65.

Questions :

Un citoyen aimerait revenir sur le compte de recettes no 720.434.01 des déchets de CHF 80'000.-. Il doit y avoir un équilibre. Il y a un manque de recette pour la Commune.

M. le Syndic répond qu'il faut trouver un équilibre entre la taxe de base et la taxe au poids. Pour la déchetterie, il y a une marge de manœuvre car la couverture s'élève à 74-76%, le reste est couvert par les finances communales, soit les impôts.

Une citoyenne a deux questions :

- Est-ce que la participation de CHF 50'000.- (compte 990.351.00 concernant la réserve pour la LPP des employés de l'Etat) est un versement unique ?
Le Syndic répond que le versement sera en une fois mais que le montant pourrait être supérieur.
- Comment est-ce que le Conseil communal est arrivé à la taxe de base à CHF 80'000.- ?

M. le Syndic informe que cela a été calculé en fonction du nombre de personnes ainsi que du nombre de parcelles en résidence secondaire.

Un citoyen demande pourquoi les entreprises ne paient presque pas d'impôts.

M. Guinnard répond qu'effectivement les rentrées des personnes morales ne sont pas élevées mais il a été tenu compte de l'année 2020 pour faire le budget 2021.

Un citoyen demande pourquoi faire un appartement à la capitainerie s'il y a déjà des appartements libres.

M. le Syndic répond qu'il s'agit d'un appartement de fonction, qu'il sera de toutes façons loué.

Une citoyenne dit que les recettes des horodateurs augmentent toujours, est-ce que le conseil prévoit de faire des protections pour les propriétaires voisins du parking.

M. le Syndic dit qu'il y a des incivilités, le Conseil en a déjà discuté et la question se pose d'augmenter le tarif du parking. Cette année est également exceptionnelle.

Une citoyenne dit si une aide au parcage pourrait être mise en place comme à Portalban.

M. le Syndic répond négativement.

Un citoyen demande comment est-ce que le Conseil a pu faire pour mettre un parking dans des champs.

M. le Syndic répond que cela avait été accordé lors de la réfection du port.

Une citoyenne dit que le nombre de parking d'été a été augmenté.

M. le Syndic informe qu'il y a eu effectivement cet été un troisième parking d'appoint ouvert.

Un citoyen demande si ce serait possible de faire un prix progressif.

M. le Syndic répond que pour l'instant ce n'est pas prévu mais cela pourrait être envisagé.

Un citoyen, habitant du bas du village, dit que les nuisances étaient limitées durant l'été. Par contre, s'il y a un tarif progressif, est-ce qu'il ne risque pas d'y avoir plus de circulation.

Il demande si la plage ne pourrait pas être payante.

M. le Syndic répond que c'est une piste qui pourrait être réfléchie.

Une citoyenne demande concernant l'étude de mobilité de CHF 16'000.- si la mobilité de la plage pourrait être prise en compte.

M. le Syndic répond que c'est une étude concernant le Centre Village, cela ne serait pas pris en compte, sauf pour des signalisations.

Un citoyen demande pourquoi la Commune a engagé une personne supplémentaire alors que les finances sont déficitaires.

M. le Syndic répond que cet engagement a été effectué car aucune autre aide n'a été engagé pour le soutien à la plage et au port cet été suite à cet engagement. De plus, la Commune de Vallon participe au salaire de cet employé vu que Gletterens s'occupe d'une partie de la voirie de Vallon depuis le 1^{er} septembre 2020

2.1.2 Rapport de la commission financière

Mme Mireille Spahr, membre de la commission financière, lit le rapport de la commission financière. Cette dernière relève que le budget établi présente un excédent de charges de CHF 201'242.-. La commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2021 et invite les citoyens présents d'accepter le budget de fonctionnement 2021.

M. le Syndic remercie Mme Mireille Spahr ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

2.2 Budget d'investissement 2021

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 80'000.- pour le changement du système informatique de l'administration communale

M. le Syndic dit que l'administration travaille actuellement avec un fournisseur qui est basé en suisse alémanique avec une antenne en Romandie.

Des offres ont été demandées auprès de ce fournisseur ainsi qu'un autre dont le siège est en Romandie.

Actuellement, la Commune paie env. CHF 24'000.- par année de maintenance informatique. Avec l'autre fournisseur, le prix serait env. de CHF 17'000.- à CHF 18'000.- avec un produit dont le taux de satisfaction est plus performant.

Questions :

Une citoyenne demande quand est-ce que cela sera mis en place.
Le Syndic répond que cela sera effectué courant 2021 pour 2022.

2.2.2 Rapport de la commission financière

Mme Mireille Spahr lit le rapport de la commission financière qui préavise favorablement cet investissement et propose à l'Assemblée d'accepter cet objet.

M. le Syndic remercie Mme Mireille Spahr ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

2.3 Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissement 2021

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont approuvés avec 33 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

3. Approbation d'un nouveau règlement communal sur les déchets

M. Nicolas Leuenberger, responsable du dicastère déchetterie, présente le nouveau règlement sur les déchets.

M. Leuenberger explique qu'actuellement la couverture est de 85%.

M. Leuenberger explique que la loi cantonale sur la gestion des déchets dit que la moitié de cette taxe au moins doit être proportionnelle à la quantité de déchets, calculée selon leur volume ou leur poids.

Pour faire ce calcul, le Conseil communal a été aidé par le Canton et il a été décidé d'augmenter la taxe au poids à CHF 1.-.

Il explique les exemples mentionnés dans le bulletin d'informations communales et que finalement les coûts totaux pour une famille qui trie ses déchets devrait être à peu de chose près identique.

Ce nouveau règlement est également plus approprié pour les personnes seules.

Questions :

Une citoyenne demande de faire quelques modifications, soit :

- Art. 7 : de rajouter la liste des déchets valorisables selon l'OFEV.
- Art. 10 1^{er} al. : mettre collecte dans les deux cas au lieu de ramassage
- Art. 18 : elle demande si c'est possible de mettre x4 pour les résidences secondaires au lieu de x3.

Un citoyen demande de modifier le règlement d'exécution en accord avec le règlement (art. 7).

Un citoyen demande qu'elle est la taxe de base qui sera payée pour le caravanning. La taxe sera de CHF 45.- x 3.

Un citoyen dit qu'il paie CHF 450.- actuellement. Il va arriver à plus de CHF 700.- avec le nouveau règlement. Il demande s'il n'y a pas de taxe par rapport à la grandeur de la maison et/ou de la parcelle.

M. Leuenberger répond que c'est vrai qu'il n'y a pas de calcul par rapport à la surface habitable ou de la parcelle.

Un citoyen dit que le poids de CHF -.40/kg est correct mais qu'il y a une benne qui n'est pas du tout rentable et il y a n'importe quoi dedans.

M. le Syndic dit que les entreprises ne peuvent pas mettre gratuitement n'importe quel déchet à la déchetterie. Il y a des taxes également qui sont demandées en fonction des déchets spéciaux.

M. le Syndic dit que le Conseil communal est bien conscient du problème des litières pour chat.

Un citoyen dit que ce règlement est fait pour des plus grandes communes et pas pour Gletterens.

Un citoyen dit que le manque à gagner de CHF 30'000.- sera payé par tous les citoyens.

Une citoyenne dit que dans le règlement d'exécution, il n'y a pas les encombrants.

M. Leuenberger dit que c'est certainement un oubli.

Un citoyen dit que dans le règlement d'exécution, il n'y a pas de mention des déchets pour les entreprises.

Le nouveau règlement sur les déchets approuvés avec 20 voix pour, 4 contre et 9 abstentions.

4. Divers

M. le Syndic informe que la plage va être réensablée mais pas avant le mois de mai 2021.

M. le Syndic informe que le Conseil communal va rencontrer les urbanistes concernant la zone Centre village. Il y aura un groupe de travail qui comprendra certainement un membre de l'école, un agriculteur et un ou deux riverains.

M. le Syndic informe que le Village lacustre va pouvoir préparer une saison 2021.

M. le Syndic informe que la Fondation recherche des bénévoles pour intégrer le Conseil de fondation et le comité directeur.

M. le Syndic informe que le PAL sera remis à l'enquête suite au passage de la Châtelaine en zone agricole.

Questions :

Une citoyenne dit que l'année prochaine elle ne fera plus partie de la commission de naturalisation car cela fait déjà quelques années qu'elle est dans cette commission.

Un citoyen dit que le terrain multisport n'est pas entretenu.

Un citoyen lit une information concernant une demande d'indemnisation. Il souhaite que cela apparaisse dans ce procès-verbal, soit :

« Nous demandons le versement de l'indemnité de CHF 5'459.- avant le 15 janvier 2021 et sans condition pour le passage de la conduite route de la Pépinière, travaux effectués en 2011 et remis en état en 2012 par nos soins. Ce calcul de CHF 5'459.- a été établi par la chambre fribourgeoise d'agriculture. Afin de faire avance ce dossier, nous organiserons un rendez-vous avec les différents acteurs de ce dossier et M. Bongard à la route de la Pépinière courant janvier ou février 2021. Pour des raisons sanitaires liées au Covid-19 la séance se tiendra à l'extérieur. »

M. le Syndic remercie les personnes présentes, le personnel communal, ses collègues avec lesquels il a œuvré durant ces cinq dernières années. Cette assemblée est la dernière de cette législature

M. le Syndic informe que la prochaine Assemblée aura lieu au mois de mai l'année prochaine ou avant si les comptes seront bouclés.

M. le Syndic informe qu'il y aura les votations le 7 mars 2021 et une entrée en fonction le 1^{er} avril 2021.

M. le Syndic clôt cette Assemblée et souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année aux personnes présentes. M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal, les employés communaux, le personnel administratif ainsi que les différentes commissions pour leur collaboration et le travail fourni durant cette année très spéciale.

Fin de la séance à 21h22

La Secrétaire : Christelle Bornand

Le Syndic : Nicolas Savoy

2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2020

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2020

Contrairement à notre budget qui annonçait un déficit d'environ CHF 156'000.-, le bilan comptable de cet exercice se boucle avec un bénéfice d'environ CHF 57'000.- malgré une réserve dans le compte pertes sur débiteurs de CHF 50'000.-.

Cette heureuse nouvelle est principalement due à des rentrées fiscales plus importantes que prévues et à une bonne gestion d'ensemble des deniers communaux.

Si quelques postes comptables sont un peu plus élevés (voir ci-dessous), la plupart des dépenses communales ont été respectées dans le cadre du budget 2020.

020.436.00 Remboursement de tiers et d'assurances

Nous avons encaissé un peu plus de CHF 50'000.-. Ce montant comprend la facturation de différentes prestations communales à l'AISDPG (participation nettoyage), à la Commune de Vallon (prise en charge des travaux de voirie), d'une prime de CHF 10'000.- de la Mobilière Assurances pour une participation aux excédents (pas de sinistres durant les trois dernières années) ainsi que des frais administratifs pour la Fondation du Village lacustre.

020.352.00 Participation au CSPI d'Agnens

Un des côtés « bénéfiques » du COVID-19... En effet, en raison de la pandémie, une grande partie des activités du CSPI ont été mise entre parenthèses. Les CHF 15'000.- de différence par rapport au budget sont principalement liés à des cours de formation ainsi que la mise en place d'exercices.

350.366.01 Animations du 3^{ème} âge

Bien qu'aucune activité n'ait été organisée, la Commune via son Conseil et la collaboration avec la Paroisse et différents prestataires (magasin de proximité et restaurateurs) ont offert des bon cadeaux d'une valeur de CHF 50.-. Le montant de cette action est de CHF 4'410.-.

580.366.00 Subventions versées à des tiers

Ce montant correspond à la participation communale pour les couches culottes des enfants en bas âges jusqu'à 3 ans.

620.311.00 Achats de véhicules et de machines

Cette plus-value est due à l'achat d'un radar pédagogique pour un montant d'environ CHF 5'000.-.

620.313.00 Achats de matériel

Il s'agit principalement du matériel divers pour les routes et la voirie. Ce poste étant depuis quelques années en augmentation, il sera prévu au budget 2022 une augmentation de ce dernier.

660.315.00 Entretien et rénovation des installations

Il s'agit d'une plus-value principalement due à la remise en état du véhicule électrique pour un montant de CHF 4'100.-.

660.427.00 Location de places d'hivernage

Une différence due à une surfacturation en 2019 d'un montant de CHF 5'000.- que nous avons extournée en 2020.

720.318.00 Frais de ramassage et de décharge

Il y a une grosse différence par rapport au budget. Les déchets encombrants mais aussi les déchets domestiques (Ecopresse) plombent quelque peu ce poste comptable pour une plus-value d'environ CHF 35'000.-. Il y a plus de déchets en 2020 mais ceci est généralisé un peu partout et est dû en grande partie au confinement du printemps passé.

790.318.00 Frais divers (urbaniste, cadastre, géomatique, etc.)

Des frais d'urbanisme et de géomètre concernant des transferts de propriété (Derrière la Grange) ainsi que des adaptations pour le PAL (enquête complémentaire) et décision de classement (PAD Châtelaine) ont engendrés cette plus-value d'un montant d'environ CHF 12'000.-.

942.318.01 Frais parkings et horodateurs

Il y a eu une augmentation des prestations de surveillance pour la saison et quelques dégâts sur les horodateurs (arrachage d'informations, blocage des monnayeurs). Ces frais sont largement compensés par les recettes du compte 942.423.10 d'un montant de plus de CHF 63'000.-. Soit un ratio positif de près de CHF 40'000.-.

942.423.00 Loyers appartements ancienne Cure

Une baisse de revenu due à l'absence de locataire pour un des appartements. Pour le printemps 2021, tous les appartements seront à nouveau loués ce qui nous permettra de revenir en principe à une situation stable.

942.423.05 Location restaurant

Le Conseil communal est entré en matière pour la suppression des loyers durant les périodes de fermeture liées à la crise sanitaire. Soit pour 2020 de mi-février à mi-avril et de mi-novembre à la fin de l'année 2020.

900 Impôts

L'impôt à la source a diminué certainement à cause de la pandémie. Il y a eu, en effet, moins de travailleurs venant de l'étranger pour des travaux saisonniers et pour des mandats spécifiques. Les autres revenus fiscaux sont tous à la hausse avec un montant cumulé de plus de CHF 200'000.-.

990. 319. 00 Frais divers

Ce montant comprend un réajustement des droits de boucle.

990.439.00 Autres recettes

Ce revenu est dû à des rectifications d'écritures comptables.

2.3 Présentation des comptes d'investissements 2020

N'ayant pas eu de modifications notoires depuis la dernière Assemblée où un détail des investissements par poste vous avait été présenté, nous n'avons pas de nouveaux éléments à ajouter.

		Solde au	M o u v e m e n t s		Solde au
		31.12.2019	Augmentation	Diminution	31.12.2020
1	Actif	11'038'091.19 		130'339.19 	10'907'752.00
	PATRIMOINE FINANCIER	7'712'684.24 		230'978.24 	7'481'706.00
10	Disponibilités	172'652.04 	218'497.08		391'149.12
1000.00	Caisse	3'760.65	4'101.05		7'861.70
1000.02	Fonds de caisse du port	300.00			300.00
1010.00	Chèques postaux	159'320.49	216'711.43		376'031.92
1020.00	Compte courant BCF 14.16.080057.09	9'270.90		2'315.40	6'955.50
11	Avoirs	1'020'295.16 		290'390.12 	729'905.04
1110.00	Compte courant Etat	-25'870.75		223'373.90	-249'244.65
1120.00	Débiteurs #	384'342.91		156'837.12	227'505.79
1150.16	Débiteurs impôts 2016	19'207.40		10'157.50	9'049.90
1150.17	Débiteurs Impôts 2017	45'673.15		27'666.15	18'007.00
1150.18	Débiteurs Impôts 2018	122'666.95		37'887.65	84'779.30
1150.19	Débiteurs Impôts 2019	440'973.00		274'012.50	166'960.50
1150.20	Débiteurs Impôts 2020	0.00	463'546.70		463'546.70
1150.98	Débiteurs impôts	33'302.50		24'002.00	9'300.50
1190.00	TVA à récupérer - Port	0.00			0.00
1190.01	TVA à récupérer - Epuration	0.00			0.00
12	Placements	6'451'156.30 		136'121.80 	6'315'034.50
1210.01	Titres SAIDEF	1.00			1.00
1210.02	Titres Sté Navigation Lacs Neuchâtel & Morat	1.00			1.00
1210.03	Titres Swiss Life	2'500.00			2'500.00
1210.04	Parts sociales Appts protégés Le Trèfle à 4	1.00			1.00

	Solde au 31.12.2019	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2020
		Augmentation	Diminution	
1220.02 Prêt Mobilier Inventaire Rest. Croix-Fédérale	0.00	36'080.15		36'080.15
1230.00 Immeubles et terrains zones à bâtir	31'310.85			31'310.85
1230.01 Immeubles Magasin Pré Riva	1.00			1.00
1230.02 Immeubles Ancienne Cure	63'914.20		10'293.00	53'621.20
1230.03 Immeuble Croix Fédérale	171'948.00	14'747.45		186'695.45
1230.04 Port et plage	5'871'209.30		158'487.40	5'712'721.90
1230.05 Capitainerie	310'269.95		18'169.00	292'100.95
13 Transitoire	68'580.74 		22'963.40 	45'617.34
1390.01 Autres actifs transitoires	64'730.75		27'383.05	37'347.70
1390.02 Compte courant Gestion Cogestim	3'849.99	4'419.65		8'269.64
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'325'406.95 	100'639.05	 	3'426'046.00
14 Investissements	3'031'233.40 	100'639.05	 	3'131'872.45
1410.00 Routes et génie civil	1'977'328.05	144'050.80		2'121'378.85
1410.01 Adduction d'eau	164'638.00	1'329.70		165'967.70
1410.02 Canalisation et Step	16'672.95		8'623.90	8'049.05
1410.03 Déchetterie	122'476.30		8'000.00	114'476.30
1430.00 Bâtiment communal et poste	152'848.10		13'267.55	139'580.55
1430.02 Eglise	17'476.90			17'476.90
1430.03 Local du feu	1.00			1.00
1430.05 Bâtiment sportif pour le tennis	265'736.45		14'850.00	250'886.45
1430.06 Aménagements touristiques	34'271.60			34'271.60
1430.08 Village lacustre	30'001.00			30'001.00
1450.00 Forêts	74'577.85			74'577.85
1460.00 Mobilier, machines, véhicules	175'205.20			175'205.20

	Solde au 31.12.2019	M o u v e m e n t s Augmentation Diminution		Solde au 31.12.2020
15 Prêts et participations permanentes	294'173.55 			294'173.55
1520.01 Participation au CO de la Broye	294'173.55			294'173.55
Total des actifs	11'038'091.19 		130'339.19 	10'907'752.00

		Solde au	M o u v e m e n t s		Solde au
		31.12.2019	Augmentation	Diminution	31.12.2020
2	Passif	11'038'091.19 		130'339.19 	10'907'752.00
	FONDS ÉTRANGERS	8'597'014.73 		218'338.32 	8'378'676.41
20	Engagements courants	2'961'370.40 	58'535.50		3'019'905.90
2000.00	Créanciers [146'530.40		16'644.50	129'885.90
2000.03	Salaires à verser	0.00			0.00
2010.00	Droits de boucles	2'765'000.00	73'000.00		2'838'000.00
2010.01	Badges port	16'650.00	810.00		17'460.00
2010.02	Dépôt carte Ecopress	31'290.00	1'320.00		32'610.00
2010.03	Dépôt clés	1'900.00	50.00		1'950.00
2090.00	TVA due - Port	0.00			0.00
2090.01	TVA due - Epuraton	0.00			0.00
22	Dettes à moyen et long terme	5'090'800.00 		160'900.00 	4'929'900.00
2210.05	Crédit d'investissement BCF 25.01.030.040-00	604'000.00			604'000.00
2210.08	ATF B.C.F. 14.16.080'068-02	640'000.00		30'000.00	610'000.00
2210.09	Crédit d'investissement BCF 14.16.080'081-04	76'000.00		42'000.00	34'000.00
2210.18	ATF B.C.F. 25.01.109.697-04	630'000.00		30'000.00	600'000.00
2210.22	ATF B.C.F. 30.01.212-902-06	850'000.00		30'000.00	820'000.00
2210.23	ATF B.C.F. 30.01.212.903-03	1'000'000.00			1'000'000.00
2210.24	ATF B.C.F. 30.01.212.905-08	720'000.00		90'000.00	630'000.00
2210.25	ATF BCF 30 01 466.368-07	460'800.00		25'600.00	435'200.00
2210.26	ATF BCF 30 01 528.880-06	110'000.00		3'300.00	106'700.00
2210.27	ATF BCF 30 01 550.818-04 (Inventaire rest.)	0.00	90'000.00		90'000.00

	Solde au 31.12.2019]	M o u v e m e n t s		Solde au 31.12.2020]
		Augmentation	Diminution]	
23 Engagements envers des entités particulières	2'386.25]			2'386.25]
2330.00 Fonds - compte Sté de tir	2'386.25]			2'386.25]
24 Provisions	105'429.85]	8'017.28		113'447.13]
2400.00 Provisions pour pertes sur débiteurs	105'429.85]	8'017.28		113'447.13]
25 Passifs transitoires	437'028.23]		123'991.10]	313'037.13]
2590.00 Passifs transitoires	437'028.23]		123'991.10]	313'037.13]
FINANCEMENTS SPÉCIAUX	1'895'268.75]	30'828.65		1'926'097.40]
28 Réserves	1'895'268.75]	30'828.65		1'926'097.40]
2800.00 Réserves obligatoires Protection civile	63'313.45]			63'313.45]
2800.01 Réserves obligatoires eau potable	164'608.30]	30'828.65		195'436.95]
2820.00 Autres réserves	517'347.00]			517'347.00]
2820.01 Réserves terrains	150'000.00]			150'000.00]
2820.02 Réserves bâtiments	500'000.00]			500'000.00]
2820.06 Réserve Routes	500'000.00]			500'000.00]
FONDS PROPRES	545'807.71]	57'170.48		602'978.19]
29 Fortune nette	545'807.71]	57'170.48		602'978.19]
2900.00 Fortune nette]	545'807.71]	57'170.48		602'978.19]
Total des passifs	11'038'091.19]		130'339.19]	10'907'752.00]

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2020		Budget 2020		Compte 2019	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
0	ADMINISTRATION	897'484.30	476'006.30 	907'600	419'500 	907'422.45	428'328.25
010	Assemblée communale, conseil communal	82'922.30	0.00 	98'100	0 	95'111.50	0.00
300.00	Traitement et jetons du conseil communal	76'769.55		90'000		87'764.45	
300.01	Jetons et frais de la commission financière	862.50		1'500		1'006.25	
300.02	Rémunération des scrutateurs	443.75		600		525.00	
318.00	Honoraires de la fiduciaire	4'846.50		6'000		5'815.80	
020	Administration générale	814'562.00	476'006.30 	809'500	419'500 	812'310.95	428'328.25
301.00	Traitement du personnel communal	481'172.55		470'000		477'241.85	
301.02	Frais divers du personnel & Formation	5'627.65		9'000		8'769.15	
301.04	Allocations familiales	25'860.00		23'000		23'820.00	
303.00	Cotis. aux ass. sociales AVS,APG,AC,etc	86'329.75		77'000		80'840.90	
304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	71'170.80		65'000		71'103.05	
305.00	Cotisations aux ass. maladie-accidents	23'817.35		25'000		25'122.55	
310.00	Fournitures de bureau,publications/annonces	16'375.50		18'000		17'331.15	
311.00	Achats de machines et de mobilier de bureau	14'853.70		30'000		16'697.15	
315.00	Entretien (photocopieur, licences, logiciels, etc.)	47'081.65		42'000		39'847.05	
317.00	Frais de réceptions et délégations	4'415.35		9'000		9'183.25	
318.00	Assurances diverses, RC, mobilier, etc.	17'048.30		17'000		18'504.70	
318.01	Frais administratifs (port,téléphones, etc.)	14'700.90		16'000		18'419.80	
318.04	Honoraires avocats	3'398.50		6'000		2'830.35	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2020 Charges	Revenu	Budget 2020 Charges	Revenu	Compte 2019 Charges	Revenu
319.00	Cotisations aux associations	2'710.00		2'500		2'600.00	
431.00	Emoluments administratifs		3'040.00		3'500		3'300.00
436.00	Remboursements de tiers et d'assurances		86'027.75		33'000		56'998.60
436.01	Retenues sociales sur les salaires		55'938.55		52'000		55'529.65
490.00	Imputations internes charges sociales		66'000.00		66'000		62'500.00
490.02	Imputations internes salaires employés communaux		265'000.00		265'000		250'000.00
1	ORDRE PUBLIC	66'674.75	24'596.00 	88'603	27'000 	74'903.30	23'941.70
100	Protection juridique	30'179.10	0.00 	30'000	0 	24'496.05	0.00
352.00	Participation frais tuteur général	30'179.10		30'000		24'496.05	
140	Police du feu	27'170.55	24'596.00 	53'018	27'000 	39'145.10	23'941.70
300.00	Jetons et frais de la commission	37.50		600		175.00	
312.01	Electricité	915.70		800		926.65	
318.00	Prestations de service (mandat externe)	0.00		10'000		0.00	
318.01	Part. des communes aux centres de renfort	697.50		400		619.35	
352.00	Participation au CSPI d'Agnens	25'519.85		41'218		37'424.10	
430.00	Taxes d'exemption sapeur pompier		24'596.00		27'000		23'941.70
150	Militaire	1'000.00	0.00 	1'000	0 	1'000.00	0.00
352.00	Part. au stand intercommunal Sté de Tir Vallon	1'000.00		1'000		1'000.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2020 Charges	Revenu	Budget 2020 Charges	Revenu	Compte 2019 Charges	Revenu
160	Protection civile	8'230.50	0.00 	2'485	0 	9'308.50	0.00
312.00	Eau, énergie, combustibles	972.00		500		1'389.00	
351.00	Participation coût fonctionnement PC	1'463.90		1'985		1'990.00	
390.00	Participation intérêts de la dette	5'794.60		0		5'929.50	
430.00	Contributions de remplacement abris PC		0.00		0		0.00
172	Protection de la population	0.00	0.00 	1'100	0 	0.00	0.00
351.00	Dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs	0.00		1'100		0.00	
173	Protection de la population	94.60	0.00 	1'000	0 	953.65	0.00
352.00	Frais d'organisation ORCOC de la Basse-Broye	94.60		1'000		953.65	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'506'306.00	0.00 	1'541'174	0 	1'484'222.70	0.00
200	Ecole enfantine	81'114.45	0.00 	81'653	0 	78'943.15	0.00
351.00	Part. dépenses cant. pour classes enfantines	81'114.45		81'653		78'943.15	
210	Cycle scolaire obligatoire	682'279.95	0.00 	684'384	0 	671'566.40	0.00
351.00	Participation au cercle scolaire primaire	328'996.05		331'372		315'290.30	
351.10	Transports scolaires (enseignants itinérants)	0.00		0		0.00	
352.01	Participation à l'école secondaire	353'012.80		353'012		355'987.20	
352.02	Frais de scolarité primaire	271.10		0		288.90	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2020		Budget 2020		Compte 2019	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
219	Accueil extra-scolaire	0.00	0.00 	0	0 	0.00	0.00
305.00	Accueil extra-scolaire - Cotisations Ass. maladie et accidents	0.00		0		0.00	
461.00	Accueil extra-scolaire - Subventions cantonales		0.00		0		0.00
220	Ecoles spécialisées	181'142.10	0.00 	186'137	0 	188'772.85	0.00
351.01	Aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées - écoles spécialisées	129'278.70		133'882		139'598.85	
351.02	Mesures pédago-thérapeutiques dispensées par des prestataires privés	8'021.95		8'414		7'360.50	
366.00	Contr. cours spéciaux (logopédie, psy., etc)	43'841.45		43'841		41'813.50	
230	Formation professionnelle	11'201.15	0.00 	11'000	0 	10'326.95	0.00
351.00	Office cant. pour la formation profession.	7'751.15		7'000		6'776.95	
366.00	Bourses d'apprentissage	3'450.00		4'000		3'550.00	
290	Administration scolaire	550'568.35	0.00 	578'000	0 	534'613.35	0.00
317.00	Dédommagements/déplacements/représentations	0.00		0		0.00	
352.00	Participation AISDPG	550'568.35		578'000		534'613.35	
436.00	Remboursement de tiers		0.00		0		0.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	106'768.10	13'178.95 	121'284	10'000 	142'868.30	10'000.00
300	Culture	5'550.00	0.00 	7'500	0 	5'900.00	0.00
351.00	Participation aux dépenses Conservatoire & écoles de musique	5'250.00		7'000		5'500.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2020		Budget 2020		Compte 2019	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
365.00	Dons aux sociétés à but culturel	300.00		500		400.00	
340	Zone de loisirs et sports	94'048.10	13'178.95 	103'984	10'000 	124'662.70	10'000.00
311.00	Achat de matériel	2'296.75		2'000		3'703.25	
313.00	Carburant des parcs et zones loisirs	361.50		500		415.95	
314.00	Entretien des parcs et des zones de loisirs	14'472.90		22'000		35'998.05	
317.00	Dédom., déplacements/représentations (Fête nationale)	0.00		9'000		14'186.05	
365.00	Dons aux sociétés locales	13'700.00		17'000		15'250.00	
365.01	Contrib. fonds de développement régional	30'116.95		27'004		30'109.40	
390.00	Imputations internes charges Sociales	6'600.00		5'280		5'000.00	
390.01	Imputations internes salaires employés communaux	26'500.00		21'200		20'000.00	
436.00	Remb. de tiers		13'178.95		10'000		10'000.00
350	Autres loisirs, colonies vac., maison jeunes	4'410.00	0.00 	6'000	0 	5'973.20	0.00
366.01	Animation du 3ème âge	4'410.00		6'000		5'973.20	
390	Culte, Eglise	2'760.00	0.00 	3'800	0 	6'332.40	0.00
314.00	Entretien des lieux de culte	2'760.00		3'000		5'532.40	
362.00	Subsides à la paroisse	0.00		800		800.00	
4	SANTE	436'224.25	2'997.00 	412'754	1'500 	370'225.55	1'490.60
400	Hôpitaux	19'239.90	0.00 	20'333	0 	26'511.55	0.00
351.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	2'054.00		2'788		1'508.65	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2020		Budget 2020		Compte 2019	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
352.01	Serv. mobile d'urgence et de réanim. SMUR	17'185.90		17'545		25'002.90	
410	Homes médicalisés	269'291.00	0.00 	256'491	0 	201'156.70	0.00
351.00	Part. subventionnement cantonal soins spéc.	192'033.20		172'790		172'258.85	
352.00	Participation au home médicalisé	77'257.80		83'701		28'897.85	
440	Soins ambulatoires	144'696.35	0.00 	133'930	0 	140'365.20	0.00
365.00	Cotis. centre puériculture + soins à domicile	106'447.60		97'660		102'531.95	
365.01	Part. communale aux indemnités forfaitaires	38'248.75		36'270		37'833.25	
460	Service médical des écoles	2'997.00	2'997.00 	2'000	1'500 	2'192.10	1'490.60
351.00	Service dentaire, visites médicales	2'997.00		2'000		2'192.10	
351.10	Frais service dentaire scolaire	0.00		0		0.00	
433.00	Part. des parents aux soins dentaires		2'997.00		1'500		1'490.60
5	AFFAIRES SOCIALES	497'312.75	0.00 	499'111	0 	528'641.05	0.00
500	AVS/APG/AI/Assurance chômage	1'115.90	0.00 	600	0 	2'647.60	0.00
351.00	Part. aux assurances sociales AVS/APG/AI/AC	1'115.90		600		2'647.60	
540	Structures d'accueil à la petite enfance	54'693.10	0.00 	61'000	0 	78'378.10	0.00
365.00	Subvention aux crèches et garderies d'enfant	54'693.10		60'000		77'878.10	
365.02	Subvention aux écoles maternelles	0.00		1'000		500.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2020		Budget 2020		Compte 2019	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
550	Invalidité	283'791.35	0.00 	276'706	0 	276'161.55	0.00
351.00	Part. aux dépenses cant. pour inst. spécial.	283'791.35		276'706		276'161.55	
560	Encouragement à la construction logements	2'800.00	0.00 	3'000	0 	2'800.00	0.00
365.01	Contribution pour immeuble	2'800.00		3'000		2'800.00	
580	Assistance-service social	154'912.40	0.00 	157'805	0 	168'653.80	0.00
351.01	Part. avances sur contr. entr. non récupérée	7'137.50		7'658		7'101.50	
351.03	Part. au fond cantonal de l'emploi	18'649.00		18'207		18'207.00	
351.04	Part. allocations familiales pour personne sans activité	6'389.35		7'192		7'145.50	
352.00	Part. frais service social district Broye	121'086.55		124'748		134'049.80	
366.00	Subventions versées à des tierces personnes	1'650.00		0		2'150.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	618'070.83	560'909.25 	636'425	585'000 	619'913.65	599'054.70
620	Routes communales et génie civil	129'389.75	122.00 	128'020	0 	116'163.30	3'600.00
311.00	Achats de véhicules, machines	7'065.00		3'500		4'100.00	
312.00	Electricité	3'223.15		4'000		4'077.85	
313.00	Achat de matériel	9'085.15		5'000		8'072.35	
313.01	Achat de carburant	8'077.20		7'000		9'566.15	
314.00	Entretien des routes	21'100.90		25'000		25'358.20	
314.01	Déblaiement, sablage et protection hivernale	0.00		4'500		2'966.30	
315.00	Entretien des véhicules et des machines	6'214.90		7'000		7'749.60	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2020		Budget 2020		Compte 2019	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
316.00	Frais de location - leasing	14'494.80		14'500		14'494.80	
318.00	Assurances de véhicules	5'565.60		8'000		3'893.05	
318.01	Honoraires de tiers	157.50		0		0.00	
319.01	Impôts sur les véhicules	4'755.55		5'000		4'635.00	
390.00	Imputations internes charges sociales	9'900.00		7'920		6'250.00	
390.01	Imputations internes amortissement oblig.	0.00		4'800		0.00	
390.02	Imputations internes salaires employés communaux	39'750.00		31'800		25'000.00	
436.00	Remboursement de tiers		122.00		0		3'600.00
640	Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	7'566.00	0.00 	7'895	0 	6'997.00	0.00
351.00	Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	7'566.00		7'895		6'997.00	
650	Trafic régional	30'447.00	0.00 	29'346	0 	28'839.00	0.00
351.00	Part. dépenses cant. trafic régional	30'447.00		29'346		28'839.00	
660	Port	450'668.08	560'787.25 	471'164	585'000 	467'914.35	595'454.70
312.00	Eau, énergie, combustible	5'030.45		8'000		8'391.20	
313.00	Achat de matériel	9'435.08		13'000		15'754.15	
314.00	Frais d'entretien du port et de la plage	3'100.70		10'000		17'429.55	
315.00	Entretien et rénovation des installations	24'242.10		20'000		15'374.10	
318.00	Prestations de services	1'020.00		0		0.00	
318.01	Frais adm. (port, tél., etc.)	1'124.40		1'200		737.65	
318.02	Primes d'assurances & impôts	2'854.95		2'000		2'366.60	
319.00	Taxes de concession et location	62'642.20		62'000		62'629.60	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2020 Charges Revenu	Budget 2020 Charges Revenu	Compte 2019 Charges Revenu			
319.01	Remboursement nuitées à la société de développement	1'943.60	1'500	1'541.55			
390.00	Imputations internes intérêts de la dette	48'310.60	62'500	58'275.95			
390.01	Imputations internes charges sociales	19'800.00	19'800	18'750.00			
390.02	Imputation interne amortissement	191'664.00	191'664	191'664.00			
390.04	Imputations internes salaires employés communaux	79'500.00	79'500	75'000.00			
423.00	Gain sur remboursement droit de boucle		10'306.35	15'000	29'619.15		
424.00	Gains sur droit d'amarrage (ancien)		0.00	0	0.00		
427.00	Location des places d'hivernage		25'325.05	42'000	40'529.05		
434.00	Location des places d'amarrage		482'877.65	485'000	482'690.70		
434.01	Nuitées au port		10'128.85	9'000	8'522.30		
434.02	Mise à l'eau et sorties de bateaux		7'132.30	10'000	8'172.95		
434.03	Nuitées encaissées pour la société de développement		1'943.60	1'500	1'541.55		
434.04	Consommation électricité locataires port		21'096.80	21'000	22'786.20		
434.05	Taxe liste d'attente		1'920.00	1'500	1'592.80		
435.00	Vente de matériel et services		56.65	0	0.00		
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	713'933.43	651'852.00 	694'500	667'500 	695'996.23	674'020.60
700	Approvisionnement en eau	182'081.95	182'081.95 	181'000	181'000 	193'847.55	193'847.55
312.00	Achats d'eau	84'051.35		85'000		93'017.35	
312.01	Frais d'électricité, force motrice	42.40		500		125.00	
313.00	Achats de marchandises	299.75		3'000		0.00	
314.00	Entretien et rénovation des installations	26'944.30		30'000		23'585.45	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2020		Budget 2020		Compte 2019	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
319.03	Impôts, taxes, TVA & divers	195.50		300		211.15	
380.00	Attribution aux réserves	30'828.65		35'720		45'658.60	
390.00	Imputations internes salaires employés communaux	31'800.00		21'200		25'000.00	
390.01	Imputation interne charges sociales	7'920.00		5'280		6'250.00	
434.00	Taxe d'abonnement eau potable		47'321.20		45'000		48'053.30
434.01	Location des compteurs communaux		22'950.05		21'000		22'154.65
434.02	Taxes, TVA		4'795.65		5'000		5'149.40
435.00	Vente d'eau		106'015.05		110'000		114'490.20
436.00	Participations aux travaux		1'000.00		0		4'000.00
710	Protection des eaux	235'953.63	224'958.25 	260'000	260'000 	230'875.38	229'996.60
312.00	Eau, énergie et combustible	684.00		1'000		623.70	
314.00	Entretien et rénovation des installations	4'276.65		10'760		9'690.00	
352.00	Participations à la STEP	230'992.98		235'000		220'561.68	
390.00	Imputation interne charges sociales	0.00		2'640		0.00	
390.04	Imputations internes salaires employés communaux	0.00		10'600		0.00	
434.00	Taxes d'utilisation		224'958.25		260'000		229'996.60
720	Ordures ménagères	254'538.15	229'643.30 	225'600	210'000 	238'017.45	217'398.10
311.01	Achat de marchandises et matériel	2'314.15		5'000		5'104.10	
312.00	Electricité	399.50		400		367.95	
315.00	Entretien des machines	4'811.75		8'000		6'713.20	
316.00	Frais de location - leasing	13'161.00		16'500		13'699.50	
318.00	Frais de ramassage et décharge	152'244.55		115'000		127'818.65	
319.00	Amendes, taxes, indemnités	0.00		0		0.00	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2020		Budget 2020		Compte 2019	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
319.03	Impôts, taxes, TVA & divers	6'427.20		5'000		5'914.05	
390.00	Imputation interne charges sociales	11'880.00		13'200		12'500.00	
390.01	Imputation interne intérêts de la dette	7'600.00		1'500		7'900.00	
390.03	Imputation interne amortissement obligatoire	8'000.00		8'000		8'000.00	
390.04	Imputations internes salaires employés communaux	47'700.00		53'000		50'000.00	
434.00	Taxes de base		151'266.25		160'000		149'365.60
434.01	Taxe au poids, recharges cartes Ecopress		45'306.80		30'000		34'340.55
434.02	Taxes, TVA		13'949.75		0		11'501.15
435.00	Recyclage, ramassage verre, etc.		12'571.05		10'000		7'332.60
436.00	Remboursements de tiers et d'assurances		6'549.45		10'000		14'858.20
740	Cimetière	1'485.20	1'500.00 	1'000	500 	895.80	0.00
314.00	Frais d'entretien	45.20		500		535.80	
314.02	Frais des plaques et inscription	1'440.00		500		360.00	
436.01	Remb. frais de plaques et concessions		1'500.00		500		0.00
780	Protection de la nature	0.00	0.00 	0	0 	0.00	304.00
436.00	Remboursements de tiers		0.00		0		304.00
790	Aménagement du territoire	39'874.50	13'668.50 	26'900	16'000 	32'360.05	32'474.35
300.00	Jetons et frais de commission d'urbanisme	0.00		400		0.00	
300.01	Jetons et frais de commission Développement durable et énergie	337.50		1'500		800.00	
318.00	Frais divers (urbanistes, cadastre, géomatique, etc.)	21'331.75		10'000		24'203.90	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2020		Budget 2020		Compte 2019	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
318.01	Permis de construire - frais	2'550.00		1'000		1'640.00	
318.02	Agenda 21 - Développement durable	1'965.25		2'000		905.45	
318.03	Cité de l'énergie	13'690.00		12'000		1'320.00	
318.04	PAD La Châtelaine	0.00		0		3'490.70	
431.00	Autorisations de construire - permis		13'668.50		12'000		15'787.00
436.00	Remboursements de tiers		0.00		4'000		16'687.35
8	ECONOMIE	74'416.20	16'555.00 	69'495	8'000 	75'262.75	7'198.00
810	Forêts	42'474.90	16'555.00 	36'995	8'000 	47'349.50	7'198.00
311.00	Frais de matériel	551.85		1'500		807.75	
313.00	Frais de reboisement, achat plants, bois, marchandises	9'757.50		0		0.00	
313.01	Achat de sapins de Noël	1'580.00		3'000		2'141.75	
318.00	Frais de transport et débardages	4'749.55		0		0.00	
351.00	Part. aux dépenses forestières cantonales	5'976.00		6'015		19'400.00	
390.00	Imputation interne charges sociales	3'960.00		5'280		5'000.00	
390.01	Imputations internes salaires employés communaux	15'900.00		21'200		20'000.00	
435.00	Produit des ventes de bois de feu		1'430.00		0		4'620.00
435.01	Produit des ventes de bois de service		20.00		0		0.00
435.03	Produit des ventes des Sapins de Noël		1'425.00		3'000		1'411.50
436.00	Travaux forestiers pour des tiers, remboursement de tiers		13'680.00		5'000		1'166.50
840	Sociétés d'économie mixte	31'941.30	0.00 	32'500	0 	27'913.25	0.00
364.00	Village lacustre	30'000.00		30'000		25'000.00	
364.01	Village Lacustre - Frais	1'941.30		2'500		2'913.25	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2020		Budget 2020		Compte 2019	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
9	FINANCES ET IMPOTS	580'962.15	3'809'228.74 	518'350	3'614'616 	595'601.30	3'550'665.60
900	Impôts	66'179.55	2'893'235.70 	13'500	2'726'653 	17'649.80	2'667'232.45
318.00	Frais de rappel et de poursuites	6'079.10		5'000		6'703.90	
319.00	Remboursements d'impôts	1'771.30		1'000		300.90	
319.01	Pertes sur débiteurs impôts et autres	50'000.00		0		0.00	
319.03	Impôts	428.90		0		376.00	
329.00	Escompte d'impôts	7'900.25		7'500		10'269.00	
400.08	Impôt à la source		61'326.75		95'000		88'270.00
400.09	Impôt sur les prestations en capital		70'297.00		45'000		44'995.00
400.10	Impôt sur le revenu		1'760'803.55		1'710'000		1'642'786.05
400.11	Impôt sur la fortune		227'580.25		220'000		220'909.85
401.00	Impôt sur le bénéfice (pers. morales)		27'563.60		2'500		2'104.05
401.01	Impôt sur les fonds propres (pers. morales)		5'637.30		5'000		3'145.05
402.04	Contribution immobilière		339'572.45		320'000		321'858.10
403.01	Impôt sur les gains immobiliers/plus-value		127'382.30		110'000		117'248.45
404.00	Impôts Droit de mutation (centimes add.)		169'525.90		110'000		123'079.50
405.00	Impôt sur les successions et donations		0.00		5'000		0.00
406.00	Taxes sur les chiens		10'076.00		10'000		8'611.20
436.00	Remb. frais rappel et dettes		8'744.50		10'000		13'401.60
441.00	Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules		82'137.10		81'564		80'823.60
451.00	Compensation de base - Réforme fiscale		2'589.00		2'589		0.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2020		Budget 2020		Compte 2019	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
930	Péréquation	0.00	187'786.00 	0	187'786 	0.00	167'406.00
462.00	Péréquation des ressources		133'033.00		133'033		115'011.00
462.01	Péréquation des besoins		54'753.00		54'753		52'395.00
940	Capitaux	332'394.13	328'529.90 	335'857	333'357 	345'335.25	338'844.15
318.00	Frais bancaires et de C.C.P.	2'609.78		2'500		2'404.50	
321.00	Intérêts dettes à court terme	1'283.95		0		4'109.80	
322.00	Intérêt des dettes	67'143.40		72'000		77'463.95	
330.00	Amortissements obligatoires	261'357.00		261'357		261'357.00	
420.00	Intérêt capitaux, impôt anticipé		29.50		0		23.20
490.00	Imputations internes amortissements oblig.		261'357.00		261'357		261'357.00
490.01	Imputation internes intérêts de la dette		67'143.40		72'000		77'463.95
942	Immeubles du patrimoine financier	176'788.47	389'077.14 	168'993	366'820 	203'156.25	371'765.40
312.00	Frais de chauffage, eau, électricité	20'311.00		25'000		30'808.20	
314.00	Entretien et rénovation des bâtiments	21'062.65		20'000		25'718.20	
315.00	Entretien des installations techniques	6'670.85		10'000		10'645.90	
316.00	Loyer hangar communal	4'000.00		4'000		4'000.00	
318.00	Assurances diverses, ECAB, RC des immeubles	7'000.25		5'000		5'036.50	
318.01	Frais parking et horodateurs	14'365.07		7'000		10'266.45	
318.02	Honoraires divers (Frais Gérance)	6'457.45		0		5'879.50	
390.00	Imputation interne charges sociales	5'940.00		6'600		8'750.00	
390.01	Imputation interne amortissement obligatoire	61'693.00		56'893		61'693.00	
390.02	Imputation interne intérêt de la dette	5'438.20		8'000		5'358.50	

Comptes de fonctionnement (par chapitres)		Compte 2020 Charges Revenu	Budget 2020 Charges Revenu	Compte 2019 Charges Revenu
390.03	Imputations internes salaires employés communaux	23'850.00	26'500	35'000.00
423.00	Loyers des appartements, ancienne cure	31'440.00	40'000	31'670.00
423.01	Loyers des terres communales	14'571.25	14'000	9'641.20
423.02	Location, droits de superficie	146'455.10	143'000	143'455.10
423.04	Location salles	2'037.50	500	1'692.50
423.05	Location restaurant	26'496.70	33'600	33'600.00
423.07	Location appartements magasin	60'120.00	60'120	60'120.00
423.09	Location places de parc caravaning	23'150.00	22'000	23'790.00
423.10	Parking - Forfaits - Recettes horodateurs et amendes	63'361.59	32'000	37'573.75
423.12	Location ancien bureau de poste	9'600.00	9'600	12'350.15
423.13	Location Club-House du Tennis	400.00	500	400.00
423.14	Location local Village Lacustre	500.00	500	500.00
423.15	Location capitainerie	1'000.00	1'000	1'807.50
436.00	Remboursements de tiers	9'945.00	10'000	15'165.20
990	Autres postes	5'600.00	0	29'460.00
319.00	Frais divers	5'600.00	0	29'460.00
439.00	Autres recettes	10'600.00	0	972.70
451.00	Recettes extraordinaires	0.00	0	4'444.90
	Charges totales	5'498'152.76	5'489'296	5'495'057.28
	Revenus totales	5'555'323.24 	5'333'116 	5'294'699.45
	Excédent de dépenses		156'180 	200'357.83
	Excédent de revenus	57'170.48		

Comptes de fonctionnement (par nature)		Compte 2020		Budget 2020		Compte 2019	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
3	Charges	5'498'152.76		5'489'296		5'495'057.28	
30	Charges de personnel	772'428.90		763'600		777'168.20	
300	Autorités et commissions et juges	78'450.80		94'600		90'270.70	
301	Personnel administratif et d'exploitation	512'660.20		502'000		509'831.00	
303	Assurances sociales	86'329.75		77'000		80'840.90	
304	Caisses de pension et de prévoyance	71'170.80		65'000		71'103.05	
305	Assurance-maladie et accidents	23'817.35		25'000		25'122.55	
31	Biens, services et marchandises	838'909.53		786'360		857'013.15	
310	Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement	16'375.50		18'000		17'331.15	
311	Mobilier, machines, véhicules	27'081.45		42'000		30'412.25	
312	Eau, énergie, combustibles	115'629.55		125'200		139'726.90	
313	Autres marchandises	38'596.18		31'500		35'950.35	
314	Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles	95'203.30		126'260		147'173.95	
315	Prestation de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers	89'021.25		87'000		80'329.85	
316	Loyers, fermages, et redevances d'utilisation	31'655.80		35'000		32'194.30	
317	Dédommagements	4'415.35		18'000		23'369.30	
318	Honoraires et prestations des services	284'456.90		226'100		242'856.85	
319	Frais divers	136'474.25		77'300		107'668.25	
32	Intérêts passifs	76'327.60		79'500		91'842.75	
32	Intérêts passifs	76'327.60		79'500		91'842.75	

Comptes de fonctionnement (par nature)		Compte 2020 Charges	Revenu	Budget 2020 Charges	Revenu	Compte 2019 Charges	Revenu
33	Amortissements	261'357.00		261'357		261'357.00	
330	Patrimoine financier	261'357.00		261'357		261'357.00	
35	Dédomagements à des collectivités publiques	2'527'201.53		2'568'827		2'461'193.98	
351	Cantons	1'120'032.50		1'103'603		1'097'918.50	
352	Autres communes, consortium et associations de communes	1'407'169.03		1'465'224		1'363'275.48	
36	Subventions accordées	331'599.15		329'575		349'502.65	
362	Communes	0.00		800		800.00	
364	Sociétés d'économie mixte	31'941.30		32'500		27'913.25	
365	Institutions privées	246'306.40		242'434		267'302.70	
366	Personnes physiques	53'351.45		53'841		53'486.70	
38	Attributions aux financements spéciaux	30'828.65		35'720		45'658.60	
380	Attribution	30'828.65		35'720		45'658.60	
39	Imputations internes	659'500.40		664'357		651'320.95	
390	Imputations internes	659'500.40		664'357		651'320.95	
4	Revenus						
40	Impôts						
400	Impôts sur le revenu et la fortune						
401	Impôts sur le bénéfice et le capital						
402	Impôts fonciers						
		5'555'323.24		5'333'116		5'294'699.45	
		2'799'765.10		2'632'500		2'573'007.25	
		2'120'007.55		2'070'000		1'996'960.90	
		33'200.90		7'500		5'249.10	
		339'572.45		320'000		321'858.10	

Comptes de fonctionnement (par nature)		Compte 2020 Charges Revenu	Budget 2020 Charges Revenu	Compte 2019 Charges Revenu
403	Impôts sur les gains en capital	127'382.30	110'000	117'248.45
404	Impôts Droit de mutation (centimes add.)	169'525.90	110'000	123'079.50
405	Impôts sur les successions et donations	0.00	5'000	0.00
406	Impôts sur la propriété et sur la dépense	10'076.00	10'000	8'611.20
42	Revenus des biens	414'793.04 	413'820 	426'771.60
420	Banques	29.50	0	23.20
423	Immeubles du patrimoine financier	389'438.49	371'820	386'219.35
424	Gains comptables sur les placements du patrimoine financier	0.00	0	0.00
427	Immeubles du patrimoine administratif	25'325.05	42'000	40'529.05
43	Contributions	1'408'752.60 	1'350'500 	1'390'925.15
430	Contributions de remplacement	24'596.00	27'000	23'941.70
431	Emoluments administratifs	16'708.50	15'500	19'087.00
433	Ecolages	2'997.00	1'500	1'490.60
434	Autres redevances d'utilisation et prestations de service	1'035'647.15	1'049'000	1'025'867.75
435	Ventes	121'517.75	123'000	127'854.30
436	Dédommagements de tiers	196'686.20	134'500	191'711.10
439	Autres contributions	10'600.00	0	972.70
44	Parts à des recettes et contributions sans affectation	82'137.10 	81'564 	80'823.60
441	Part à des recettes cantonales	82'137.10	81'564	80'823.60

Comptes de fonctionnement (par nature)		Compte 2020		Budget 2020		Compte 2019	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
45	Dédommagements de collectivités publiques		2'589.00		2'589		4'444.90
451	Cantons		2'589.00		2'589		4'444.90
46	Subventions acquises		187'786.00		187'786		167'406.00
461	Cantons		0.00		0		0.00
462	Péréquation		187'786.00		187'786		167'406.00
49	Imputations internes		659'500.40		664'357		651'320.95
490	Imputations internes		659'500.40		664'357		651'320.95
	Charges totales	5'498'152.76		5'489'296		5'495'057.28	
	Revenus totales		5'555'323.24		5'333'116		5'294'699.45
	Excédent de dépenses				156'180		200'357.83
	Excédent de revenus	57'170.48					

Comptes d'investissement (par chapitres)		Compte 2020		Budget 2020		Compte 2019	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	163'858.40	0.00 	0	0 	107'922.85	0.00
620	Routes communales et génie civil	148'850.80	0.00 	0	0 	75'947.70	0.00
501.14	Travaux route Champs Allemands	0.00		0		44'637.85	
503.00	Arrêt de bus Fin de Gros Bois	148'850.80		0		31'309.85	
660	Port	15'007.60	0.00 	0	0 	31'975.15	0.00
500.00	Droit de boucle (résiliation-remboursement)	0.00		0		0.00	
509.04	Assainissement électricité du port	15'007.60		0		31'975.15	
600.00	Droit de boucle (Encaissement)		0.00		0		0.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	14'729.70	22'023.90 	0	0 	450.00	17'516.40
700	Approvisionnement en eau	14'729.70	13'400.00 	0	0 	450.00	16'170.50
501.01	Achat de compteurs d'eau avec radio	5'467.50		0		0.00	
501.02	Etablissement PIEP	9'262.20		0		450.00	
610.00	Taxes de raccordement		13'400.00		0		16'170.50
710	Protection des eaux	0.00	8'623.90 	0	0 	0.00	1'345.90
610.00	Taxes de raccordement		8'623.90		0		1'345.90
9	FINANCES ET IMPOTS	33'229.90	0.00 	90'000	0 	101'058.45	0.00
943	FINANCES (PATRIMOINE FINANCIER)	33'229.90	0.00 	90'000	0 	101'058.45	0.00
503.03	Achat/rénovation restaurant (Croix Fédérale)	28'697.45		40'000		0.00	

Comptes d'investissement (par chapitres)		Compte 2020		Budget 2020		Compte 2019	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
503.10	Rénovation bâtiment Administration	4'532.45		0		101'058.45	
506.00	Remboursement inventaire café Croix Féd.	0.00		50'000		0.00	
	Total des charges d'investissements	211'818.00		90'000		209'431.30	
	Total produits d'investissement					17'516.40 	
	Investissement net					191'914.90 	

Au Conseil communal et à la Commission financière de la

Commune de Gletterens
Place du Tilleul 1
1544 Gletterens

Rapport de l'organe de révision

relatif à la vérification de la comptabilité et du compte annuel de
l'exercice 2020

(période du 1.1. au 31.12.2020)

Marly, le 17 mai 2021

Membre de **FIDUCIAIRE|SUISSE**

Rapport de l'organe de révision

au Conseil communal et à la Commission financière de la

Commune de Gletterens

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Gletterens, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31.12.2020.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2020 sont conformes à la loi.

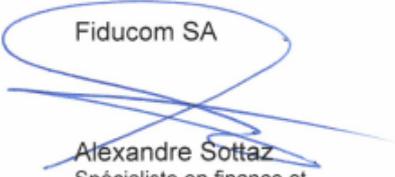
Rapport sur d'autres dispositions légales et d'autres prescriptions juridiques

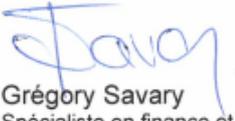
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant au compte de fonctionnement un excédent de produits de CHF 57'170.48 et au compte des investissements un excédent de dépenses de CHF 189'794.10.

Marly, le 17 mai 2021

Fiducum SA


Alexandre Sottaz
Spécialiste en finance et
comptabilité avec brevet
fédéral
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Grégory Savary
Spécialiste en finance et
comptabilité avec brevet
fédéral

Annexes : comptes annuels

3. Approbation du règlement sur les finances communales pour la période 2021-2026

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle forme comptable MCH2, les communes doivent présenter un règlement sur les finances communales. Dans ce dernier sont notamment définies les compétences données à l'exécutif ainsi que différentes modalités.



Commune de Gletterens **Règlement des finances (RFin)**

L'Assemblée communale

Vu la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) ;
Vu l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61),

Adopte :

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation cantonale en la matière.

Art. 2 Impôts (art. 64 LFCo)

L'Assemblée communale fixe les coefficients et les taux des impôts par décision distincte.

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 25'000.- francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 4 Compétences financières du Conseil communal (art. 67 al. 2, 1^e phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 20'000.- francs. L'article 8 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 4 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de 50'000.- francs.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le Conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Art. 7 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de 50'000.- francs.

² Toutefois, le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la Commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'Assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieurs à 5'000.- francs peuvent ne pas être listés.

Art. 8 Autres compétences décisionnelles du Conseil communal (art. 67 al. 2, 2° phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ Le Conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivantes :

- a) De l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou d'une aliénation d'immeubles (art. 67 al.1 let. J LFCo) jusqu'à concurrence d'un montant de 80'000.- francs par transaction.

² Lors de chaque vente d'immeuble, le Conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

³ Toute autre délégation pour une affaire concrète par voie de décision de l'assemblée générale est réservée.

Art. 9 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le Conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

Art. 10 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 18 avril 2021, sous réserve de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Adopté par l'Assemblée communale le

Le Syndic :

Nicolas Savoy

La Secrétaire :

Christelle Bornand

Approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le

Didier Castella
Conseiller d'Etat, Directeur

4. **Approbation du règlement d'exécution sur les finances communales pour la période 2021-2026**

Le règlement d'exécution fixe le cadre général pour l'application du règlement sur les finances.



Commune de Gletterens **Règlement d'exécution des finances (REFin)**

Le Conseil communal

Vu la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) ;
Vu l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61),

Adopte :

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir les éléments relevant de la compétence du Conseil communal en matière financière.

Art. 2 Pièces comptables (art. 37 OFCo)

¹ Les pièces comptables peuvent revêtir la forme électronique.

Art. 3 Retraits de fonds (art. 36 OFCo)

Les conditions applicables aux retraits de fonds sont définies à l'annexe du présent règlement.

Art. 4 Abrogation et entrée en vigueur

¹ L'annexe 2 du règlement d'organisation du conseil communal adoptée le 26 avril 2016 pour la législature 2016-2021 est abrogée.

² Le présent règlement et son annexe entrent en vigueur le 18 avril 2021.

Adopté par le Conseil communal en sa séance du 17.04.2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire communale
Christelle Bornand

Le Syndic
Nicolas Savoy

Annexe : retraits de fonds



RETRAITS DE FONDS

Dans le cadre des crédits budgétaires, les retraits d'avoirs bancaires ou le remboursement de placements justifiés par l'accomplissement d'une tâche communale sont autorisés pour les personnes et aux conditions citées ci-après :

Pour tous les montants,

la compétence de retrait d'avoirs bancaires et de remboursement de placements est réservée, collectivement à deux, à :

M. Nicolas Savoy, Syndic ou
son remplaçant, M. Eric Soutter, Conseiller communal

Et

Mme Christelle Bornand, Administratrice communale ou
M. Serge Bongard, Vice-syndic

Les signatures des personnes précitées assorties des conditions figurant ci-dessus sont légitimées auprès de l'établissement ou des établissements bancaire(s) de la Commune.

Adopté par le Conseil communal en sa séance du 17.04.2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire communale
Christelle Bornand

Le Syndic
Nicolas Savoy

5. **Élection des membres de la commission financière**
6. **Élection des membres de la commission de naturalisation**
7. **Élection des membres de la commission d'urbanisme et aménagement**
8. **Présentation par le Conseil communal des membres de la Commission du développement durable et énergie**
 - Mme Emilie Lesquereux
 - Mme Anne Kumpli
 - Mme Anne-Laure Caillet
 - M. Marc Huguenot
 - M. Philippe Leprêtre
9. **Mode de convocation des Assemblées communales pour la période 2021-2026**

Le Conseil communal vous propose le mode de convocation suivant pour les Assemblées communales de la législature 2021-2026, soit insertion du tractanda :

- Dans la Feuille d'avis officielle
- Au Pilier public
- En Tout-ménage
- Sur le site internet : www.gletterens.ch

11. Divers

Présentation de votre nouvel exécutif pour la période 2021-2026



Monsieur Nicolas Savoy

Syndic en charge de :

Administration générale – Ressources humaines – Finances – Village lacustre – Tourisme – Caravaning



Monsieur Serge Bongard

Vice-syndic en charge de :

Constructions – Aménagement du territoire – Protection civile – Service du feu – Eaux et Épuration



Madame Emilie Lesquereux

Conseillère communale en charge de :

Enseignement – Formation - Petite enfance - Accueil extrascolaire
Affaires sociales - Santé (EMS, hôpitaux) - Développement durable et Énergie



Monsieur Nicolas Leuenberger

Conseiller communal en charge de :

Transports et communication – Déchetterie – Voirie – Routes et éclairage



Monsieur Eric Soutter

Conseiller communal en charge de :

Bâtiments communaux – Port – Plage – Protection de la nature –
Agriculture et forêts – Cimetière

Vous trouverez sur le site www.gletterens.ch ou à disposition à l'administration communale le règlement du Conseil communal ainsi que les annexes 1, 2, et 3 relatives aux émoluments, registre des intérêts et la répartition des dicastères.

Dans la mesure de ses possibilités, le Conseil communal vous proposera un programme de législature pour la période 2021-2026. Il aura le plaisir de vous communiquer par ce programme, ses réflexions et ses orientations pour ces prochaines années.

Gestion des déchets verts

Afin d'améliorer la gestion des dépôts de grandes quantités de déchets verts, nous avons décidé de modifier notre procédure.

A partir du 1^{er} juin 2021, les grosses quantités de déchets verts (taille de haies par exemple) ne pourront plus être amenés directement auprès de l'entreprise Fricompost SA à Avenches sans bon signé par la Commune.

Voici comment procéder :

1. Le propriétaire passe auprès des employés communaux lors de l'ouverture de la déchetterie pour compléter un bon
2. L'employé communal vérifie, complète et valide le bon pour accord
3. Le propriétaire reçoit la copie jaune du bon pour accord qu'il transmettra à Fricompost SA lors du dépôt des déchets
4. L'original reste à la Commune
5. L'entreprise Fricompost SA indiquera les numéros des bordereaux sur la facture qui sera contrôlée par la Commune.

	Administration communale Place du Tilleul 1 1544 Gletterens	Téléphone : 026 667 20 67 administration@gletterens.ch www.gletterens.ch
BON POUR ACCORD		N° <input type="text"/>
Désignation :		Remarque :
Taille	<input type="checkbox"/>	
Déchets verts	<input type="checkbox"/>	
*Souche / racine	<input type="checkbox"/>	
*Démontage haie et arbre	<input type="checkbox"/>	
<i>* Sera refacturé par l'administration communale</i>		
<u>Nom et adresse du propriétaire :</u>		<u>A remplir par la Commune</u> Date : Tampon et signature :

Les déchets amenés chez Fricompost SA sans bon signé seront facturés directement par Fricompost SA à celui qui les dépose.

D'avance, nous vous remercions de votre collaboration.

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

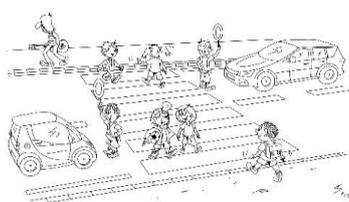
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
☎ +41 26 305 20 30
🌐 www.policefr.ch

Etat : mai 2021